L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLES-ORLÉANS.
VENDREDI, 12 AVRIL 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

Un jeune homme, bonne éducation, connaissant bien Paris, désire trouver une personne ou une famille se rendant à l'Exposition, pour leur faire visiter la capitale de fond en comble, y compris la banlieue de la ville, égouts, catacombes, etc; honorabilité parfaite, prétentions modérées. Ecrire à M. G. H., poste restante Nouvelle-Orléans. 12 av—7 f

Un Français, instruit, connaissant les affaires et parlant et écrivant l'anglais, désirait se placer sur une habitation ou dans une maison de commerce à la campagne, comme économe, surveillant, teneur de livres, etc. Référence à A. B., bureau de l'Abeille, 72 rue de Chartres. 7 avril—10 f

DEMANDES.

On demande—Deux modistes en chapeaux. S'adresser Mme C. Olberding, 71 Royale. 7avril—7 au 14 inclu

A VENDRE.

A vendre—Bon angora et confiserie de première classe, située dans le quartier des affaires. S'adresser Napoléon Exchange A. A. Hayem, 203 rue Ste-Marie. 9 avril—7f.

A vendre—2 machines à vapeur, pour moulins, scieries, 2 élévateurs et 1 pompe de huit pouces. A vendre par A. Rochereau & C. T. Dugazon, No 74 rue Baronne. 6 avril—7f

A vendre—Graine de coton (cotton seed) huiles délivrée en gare de chemin de fer. E. COURRIBET, Magnolia coin d'Josephine. 31 mars—2 sem

AVIS DE SUCCESSION.

M. Damiens vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26.182.—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hippolyte Damiens, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

9avril—9 13 18

Succession de Andrew Schlachter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26.039—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Schlacter, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

12 avril—12 17 21

Succession de Charles Gallatin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 25.950 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Héloïse Gallatin, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

12 avril—12 17 21

Succession de Charles Gallatin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 25.950 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Héloïse Gallatin, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

9 avril—9 13 18

Succession de Veuve S. G. Fabre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 26.502—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George Fabre, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

4 avril—4 9 13

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

C. H. Stewart vs. la ville de la Nouvelle-Orléans. No 11.824.

COUR DE CIRCUIT DES ÉTATS-UNIS pour le District d'Est de la Louisiane.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus offrant et dernier enchérisseur, à la porte du palais de justice, rue du Canal, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après. A savoir:

Un certain morceau de terre situé en arrière de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornée par l'Avenue Milne, le Bayou St-Jean, les rues Brooks et le Lac Pontchartrain, et contenant environ cent trois (103) pieds de terre.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.

BUREAU DU MARSHAL DES ÉTATS-UNIS,
Nouvelle-Orléans, 10 mars 1889.
GEO. MOORMAN,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

16 mars—16 23 30—6 13 17 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant l'encoignure des rues Chemin du Bayou et St-Claude.

James Scallan vs Joseph Guigon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 26.525—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la Gravier et Commercial Place, dans la première district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Chemin du Bayou et St-Claude, dans l'îlet borné par ces deux rues et les rues Remparts et Quatrième, de la première division de cette ville, ayant environ trente pieds de face à la dite rue Chemin du Bayou sur environ cent sept pieds de profondeur de face à St-Claude.

Saisie par défendeur par achat de Jean Baptiste Guigon d'après un acte pardevant G. Duplantier, ex notaire, le 3 mars 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.

3 avril—3 10 17 24—4 mai

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'ÉCRITURE,
Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui avant nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il a été disposé pour le compte des fonds des déposes judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, quatre cent soixante-huit mille cent vingt-sept piastres 75 cents. 468,629 75

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année écoulée, soit le 31 décembre 1887. 27.000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre mille six cent six dollars, 75 cents. 19.006 87

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents. 298,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents. 209 236 62

Montant judiciaire des timbres vendus par le Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars. 80,665 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents. 128,571 62

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes Publics contre le Fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations sur notes, savoir:

Pour fournitures de bureau distribuées aux officiers judiciaires de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 132 de 1886, trois mille cent soixante-vingt-quinze dollars, et 9 cts. 3,195 09

Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-six dollars, et 68 cents. 100,246 68

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trente mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents. 103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce premier jour de janvier A. D. 1888.

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

ATTRAIT SANS PRÉCÉDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. C.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grandes tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grandes tirages de moindres amplitudes incidentes lieu tous les dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nos Honneurs, par vos présentes, vous nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jos. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 16 AVRIL 1889

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
2,132 Lots de montant à		$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots et leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant à gros lots.

Le Prix des prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser en actuelle. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On n'assurera en service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plain.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres enregistrées. Mandats courants par l'Express (à nos frais). Adresses:

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Référence: Les Directeurs de la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

N'oubliez pas que le Prix de la plus petite fraction d'un billet étant à un dollar, tout billet offert en notre nom est un prix entier et contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de vos gains ne se fait PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le Président et le Caissier de chacune des banques dans une charte, qui nomment par les différentes les plus élevés. Mandats courants (sans frais) Express Money Order.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur comme comme le No 210 rue Royale.

F. J. Robert vs Mme Camille E. Girardey et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,346—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 22 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de comptes ouverts, etc., ainsi que l'indique la liste enlissée en mon bureau.

2° Une action du Mechanics' Dealers' and Lumbermen's Exchange.

3° Le droit d'occupation du local No — rue Bassin, entre Julie et Gilvid, dans l'îlet borné par les dites rues et la rue Franklin, du jour de vente jusqu'au 17 janvier 1889, suivant le bail de Jos. Hofmann à Jos. H. Wilmuth, en date du 18 janvier 1888.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

10avril—10 11 13 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. J. Robert vs Joseph Guigon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,270—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou quoi que ce soit, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Remparts, Quartier et Chemin du Bayou, le dit lot mesurant environ trente (30) pieds de face à la rue St Claude sur soixante pieds de profondeur en lignes de côté parallèles et égales, lequel dit lot formant partie jusqu'au lieu du dit lot de terre situé au sud de la rue Chemin du Bayou et St-Claude, et appartenant actuellement au dit Joseph Guigon qui l'a acheté de Jean Baptiste Guigon suivant un acte passé pardevant G Duplantier, notaire public, le trois de mars dernier (1887) enregistré au bureau des aliénations de la paroisse d'Orléans, le livre 142, folio 168.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

15 mars—15,22,29—avril 5,12,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Gustave Devron vs. Hermann Oelman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,197—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hotel, Amour, Dauphine et Burgundy, mesurant soixante dix pieds huit pouces de face à la rue Desire, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine; le dit lot formant partie des lots Nos 1 et 2 de l'îlet No 36, d'après un plan du faubourg Montreuil, déposé au bureau de O. De Armas, notaire, entre la ville d'après un acte daté du 29 juin 1831.

Acquis par J. V. Guillotte, défendeur, de Laurent Bouchon et Pierre Bouchon, pardevant T. Buisson, notaire, le 21 décembre 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

26 mars—avril 2, 9, 16, 23, 27

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Conrad Heuckert vs H. et Mme Sam Brown, in solido.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle Orléans.—No 8,984.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Robert H. Marr Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et nommée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74, rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourbon et Dauphine, mesurant 26 pieds 7 pouces de face à la rue de la Douane, sur 77 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur. Le dit lot de terre ayant l'usage en commun avec le lot No 2 d'une allée dans le fond de 4 pieds de large ouvrant sur la rue Dauphine. Ensemble une résidence en briques à deux étages, ayant un rez-de-chaussée, vestibule en corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse, balcon en fer sur la façade, treize chambres à couchet aux étages supérieurs, cuisine, chambre à bain, galerie dérrière et sur le côté, lieux d'aisance, citerne, etc., etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à la discrétion de l'acquéreur, et la balance du prix d'acquisition représentée par des billets de l'acquéreur payables à 1 et 2 ans de crédit, du jour de la vente, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de leurs dates; lesquels bil et a secret garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale.

L'acte de vente pardevant Z. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur; le dit acte contenant toutes les clauses pénales d'usage, frais d'avocat, police d'assurance, etc.

L'acquéreur assumera, en sus du prix d'achat, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889, et les dépenses du transfert du titre de propriété.

Ladite propriété étant une partie du terrain No 7 selon un plan de J. Pilié, daté du 20 juillet 1840, et du terrain désigné par le No 2 sur un plan dressé par A. A. Hedin, voyer, en date du 28 février 1859, qui ont été acquises par Mme Catherine Stumpf, par achat de Michael John Stumpf, suivant acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire en cette ville, le 12me jour du mois d'avril 1877 (18609).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 avril—2 9 16 23 30—4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Zengel vs J. V. Guillotte et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,104.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, actions et intérêts du défendeur, Charles G. Walker, dans la propriété ci-après décrite, et dont il a hérité de sa mère, feue Mme Maria L. Walker, et qui sont indivis et ouverts à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 26,125 du dossier de la dite cour.

Deux lots de terre situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet bornés par les rues Camp, Prytania et Saint Washington, étant les deux lots Nos 20 et 21 du dit îlet, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue du Camp sur 120 pieds de profondeur en lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et portant le numéro municipal 724 rue du Camp, dans lesquels droits, privilèges et avantages qui s'y rattachent ou qui en dépendent d'une manière quelconque.

Les propriétés ci-dessus décrite a été acquise par feue Mme Maria L. Walker de Milton Taylor, comme témoignée un acte passé pardevant R. Brown, ancien notaire, en date du 25 juin 1866, enregistré au bureau des aliénations de la paroisse d'Orléans dans le livre 89, page 385.

Un certain on certains portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 158, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Washington et les rues Magazine, Quatrième et Camp, désignées comme lot No 2 après division fait par T. Thompson, député-voyer de la ville et annexé à l'inventaire de la propriété qui dépendait de la succession de Nelle. Anderson, ci-devant de Graham, notaire de cette ville, le 7 septembre 1860. Le dit (ou portion de terre) mesure 34 pieds 7 pouces de large sur environ quatre-vingt une profondeur de 154 pieds 9 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, ensemble avec les droits, voies, privilèges et servitudes y rattachant ou en dépendant d'une manière quelconque. Cette propriété est celle que feue Mme Maria L. Walker avait acquise par achat de Nelle. Anderson, ci-devant Nelle. Anderson, ainsi que le témoigne un acte passé pardevant Jas Graham, notaire, le 23 mars 1861.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.

6 avril—6 13 20 27—mai 11 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mlle Louise A. Legett.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,762—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le faubourg Marigny de cette ville, sur le lot 8 bornant les rues Champs Elysées, entre Amour et Bons Enfants; et la rue en arrière étant la rue Marigny. Le dit lot étant désigné comme numéro 8 du plan trente-cinq sur le plan général du dit faubourg, mesure cinquante pieds et six pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur cent quarante cinq pieds et six pouces de profondeur, mesure française ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ladite propriété est de vingt-dix actions maintenant réduites à soixante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comparant avec la propriété ci-dessus.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—Une somme comptant suffisante pour payer la dite somme de soixante dollars et quatre cent quarante-cinq dollars, montant prêté sur le stock, dix pour cent d'intérêt sur cette somme à partir du 1er mai 1872, et une somme additionnelle de neuf cents piastres; montant des contributions sur lesdites actions; huit pour cent d'intérêt par an sur ces deux dollars et cette dernière somme, à partir du 1er décembre 1873, et huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres à partir du 1er décembre 1874; huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres, à partir du 1er décembre 1877; huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1886, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1887; ainsi, les frais de ladite affaire et de la vente et les taxes de ville et d'Etat sur ladite propriété, l'acquéreur en outre assumera le paiement du droit de transfert de titre de propriété, l'acquéreur, en outre, assumera la balance de la dette hypothèque non encore due, mais dont le paiement peut être demandé d'après la Charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de quatre mille cinq cents piastres; l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane—d'après sa Charte et ses lois—et la balance, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.

11 mars—11 18 25—avril 1 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Fisher & Sons vs Jean Camet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,288—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le septième district de la Ville-Orléans, et dans l'îlet du jardin 1860, borné par les rues Short, Washington, Cypress et Neuvième, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, le dit lot acquis par le dit Jean Camet de Victor Kertier, selon acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 27 octobre 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.

18 mars—18 25—1er 8 15 20 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thos. C. Meynier, intour, etc., vs. Arthur Hauch.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,202—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Promenade Carondelet, Rochelais et Tonti, mesurant soixante (28) pieds sur (1) pouce et sept (7) lignes de face sur la rue St-Pierre, sur cent (100) pieds de profondeur, et vingt-huit (28) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes de largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.

2avril—2 9 16 23 30—mai4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Hoeffner, Anthony Mache "transfere" vs Edward Kirchner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,661—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre et améliorations situé dans le Sixième District de cette ville, dans la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No Un, borné par les rues Levée, Chippewa, Tuléda et Jerome Lonisa, désigné par la lettre B sur une esquisse faite par Wm Thiel, voyer, et annexée à un acte de vente passé pardevant P. E. Davis, ex-notaire dans cette paroisse, daté le 3 avril 1866; le dit lot mesure trente-deux (35) pieds, un (1) pouce et deux (2) lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur, sur la ligne vers le lot A, de quatre-vingt six (86) pieds, dix (10) pouces et cinq (5) lignes, courant deux (2) pieds et deux (2) lignes vers la rue Tolédano, en arrière du lot A, et quatre-vingt quatre (84) pieds, dix (10) pouces et cinq (5) lignes, courant deux (2) pieds et deux (2) lignes vers la rue Tolédano, en arrière du lot A, et quatre-vingt dix (90